

Objectif professionnel : obtenir le DE - Diplôme d'Etat d'infirmier
Arrêté du 20.02.2026

PROCHAINE RENTREE : Rentrée le 1^{er} septembre 2026

Promo 2026/2029

L'ensemble de la formation comprend 132 semaines, soit 4620 heures d'enseignement théorique et clinique, et 12 semaines de congés et/ou temps d'appropriation des connaissances en autonomie.

La formation est répartie ainsi sur 3 années universitaires de la manière suivante :

- Enseignement en stage clinique : 66 semaines, soit 2310 heures.
- Enseignement en institut de formation : 54 semaines, soit 1890 heures,
- Congés : 12 semaines, soit 420 heures,

On parle de semestre de formation, la formation menant au Diplôme d'Etat Infirmier compte 6 semestres.

L'enseignement en institut de formation comprend des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux pratiques (présentiel), des projets individuels et collectifs, des enseignements à distance et des enseignements mobilisant les outils numériques (distanciel asynchrone), de la simulation, de l'accompagnement à la réussite = suivi pédagogique individualisé, analyse de situations (remédiation), etc.

La présence des étudiants est obligatoire aux séances de TD (Travaux Dirigés), TP (Travaux Pratiques), lors des interventions prévues post Capsules, et aux stages. Les présences aux CM (Cours Magistraux) peut l'être en fonction de notre projet pédagogique.

Taille et spécificités des Promotions à l'IFSI du CFPBNA :

Les promotions sont de 20 à 24 places, au moins 25% des places sont réservées aux candidats issus de la Sélection FPC, avec une dizaine de places en contrat d'apprentissage dès la 1^{ère} année (voir la page dédiée sur notre site internet).

● Objectifs opérationnels – Référentiel de compétences

L'étudiant en Soins Infirmiers – ESI - aura donc validé au cours de ses 6 semestres de formation les 13 objectifs opérationnels suivants :

1. Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre.
2. Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, et dans le cadre d'une co-construction, afin de répondre aux problématiques identifiées.
3. Réaliser des soins à visée de dépistage préventif, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE (1), des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée.
4. Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers.

5. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique.
6. Concevoir, conduire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage en co-construction avec la personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière.
7. Concevoir et conduire des projets et la promotion d'actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes durables et éco-responsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles.
8. Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources.
9. Organiser les activités de soins en transmettant et recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins.
10. Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels, afin de permettre leur accueil et leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes et en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques.
11. Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités.
12. Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées.
13. Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Le référentiel Infirmier évoque ces aptitudes en termes de compétences, plus exactement en domaines de compétences :

Domaine A - Analyser la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre du raisonnement clinique afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre (le cas échéant, en utilisant des équipements ou des aides techniques adaptés).

Domaine B - Mettre en œuvre des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative avec la participation active d'une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie, en particulier dans le cadre d'une consultation infirmière, en s'appuyant sur des données professionnelles probantes afin de garantir leur qualité et leur sécurité.

Domaine C - Concevoir et mettre en œuvre des projets de promotion, d'éducation et de prévention de la santé auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, notamment dans le cadre d'actions de santé publique, au sein d'un milieu spécifique.

Domaine D - Organiser des activités et des soins adaptés à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie au sein des équipes pluridisciplinaires.

Domaine E - Mettre en œuvre des actions de développement de compétences et la production de documents (articles professionnels, synthèses, rapports d'expertise) dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Au regard de ces objectifs opérationnels devenus capacités, l'infirmier est un professionnel de santé autonome qui intervient auprès des personnes, des familles, des groupes et des populations, à tous les âges de la vie et dans tous les secteurs de soins.

Le référentiel de formation issu de l'arrêté du 20 février 2026 réaffirme que l'infirmier exerce une profession scientifique, clinique, relationnelle et éthique, fondée sur le raisonnement clinique, la qualité des soins et la collaboration interprofessionnelle.

● Modalités de Sélection et Prérequis

La formation est accessible aux personnes âgées de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et aux titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence ou la dispense* de ce grade par :

- la voie de la formation initiale et via la plateforme **Parcoursup**, pour les lycéens en Terminale, les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme (DAEU), et les étudiants en réorientation. C'est gratuit.
- la voie de la Sélection FPC ou **Formation Professionnelle Continue**, pour les personnes justifiant d'une activité professionnelle antérieure (il n'y a plus de temps minimum demandé). C'est payant (120 €). Le nombre de places ouvert est fixé à 25% du nombre total d'étudiants (avec les reports). L'inscription ne peut se faire que dans un seul et même IFSI.

La sélection FPC s'effectue au regard de 2 épreuves - d'une épreuve écrite, d'une épreuve de rédaction, associée à une épreuve de calculs simples (en 2 fois 30 minutes) - et d'un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat (20 minutes).

*Les candidats qui sollicitent une dispense du baccalauréat déposent une demande de VEEPAP auprès de l'Université de Bordeaux.

Les candidats doivent satisfaire à l'une des 2 sélections pour entrer en formation. Pour tout candidat reçu à la FPC, il faudra fournir une attestation signée de non-inscription sur Parcoursup.

L'admission définitive est également :

- A la production, au plus tard le 1^{er} jour du premier stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Les attendus et critères nationaux – qui peuvent être vérifiés dans un cadre scolaire, universitaire, professionnel, associatif ou autre – sont les suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour les questions sanitaires et sociales	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, et social
	Connaissance du métier
	Sens de l'intérêt général

Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture aux autres
	Aptitude à collaborer et travailler en équipe
	Aptitude à échanger/communiquer avec autrui
	Pratiques des outils numériques
	Capacité à se documenter et à communiquer dans une langue étrangère
Compétence en matière d'expression orale et écrite	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
Aptitudes à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à rechercher, sélectionner, organiser, et restituer de l'information scientifique
	Aptitude à produire un raisonnement logique
	Maîtrise des bases de l'arithmétique
Compétences organisationnelles et savoir-être	Rigueur, méthode, assiduité
	Aptitude à s'organiser, à prioriser les tâches, autonomie dans le travail, créativité

Des modalités spécifiques existent pour les Aides-soignants réussissant la FPC, soutenus par leur employeur, et ayant exercé en équivalent temps plein 3 ans sur ces 5 dernières années en tant que tel pour entrer en formation en 2^e Année : Le parcours spécifique est déployé en Nouvelle Aquitaine, l'IFSI du CFPBNA se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Pour l'entrée en formation en L2 ou en L3, pour les ESI, étudiants en soins infirmiers, il existe la possibilité de demander un transfert autrement appelé mutation, l'IFSI du CFPBNA se tient à votre disposition pour vous renseigner.

● Contenu de la formation

Le référentiel de formation des infirmiers introduit l'approche par compétence et propose des unités d'enseignements en lien avec les domaines de compétences précités et dans le but d'acquérir 3 types de compétences :

Des compétences spécifiques, pour les formations paramédicales, elles désignent une capacité ou un savoir-faire directement lié à un domaine de formation ou à une spécialité ou une discipline professionnelle. Elles sont acquises dans le cadre de la formation et sont propres à leur future pratique professionnelle dans un domaine précis.

Des compétences génériques, sont « non spécifiques » à un domaine particulier. Elles sont communes à plusieurs filières de formation paramédicale. Elles incluent des connaissances, savoir-faire, attitudes et comportements essentiels pour exercer dans le domaine de la santé.

Des compétences psychosociales, qui constituent un ensemble cohérent et interrelié de capacités psychologiques impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements psychiques et des comportements spécifiques, qui permettent d'augmenter l'autonomisation et le pouvoir d'agir, de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives.

Le référentiel de formation s'appuie sur un cadre national (socle commun de la formation) mais également un cadre de consolidation, chacun avec des objectifs spécifiques, et des enseignements propres, ce dernier participe à la construction progressive des compétences de l'étudiant en lien avec son projet professionnel et les enjeux de territoire.

● Durée

- 4200 heures, étalées sur 6 semestres, ou 36 mois, ou 600 jours de 7 heures,
- et 420 heures de congés et/ou temps d'appropriation des connaissances en autonomie,
- Horaires : 7 heures par jour, de 09h00 à 17h00, sauf mention contraire (pause déjeuner de 13h à 14h), soit 35 heures/semaine du lundi au vendredi (en institut).
- Enseignement en stage clinique : 66 semaines, soit 2310 heures,
 - dont 10 semaines dans le cadre de consolidation,
- Enseignement en institut de formation : 54 semaines, soit 1890 heures,
 - dont près de 14 semaines dans le cadre de consolidation,

Le nouveau référentiel introduit de temps dédié à l'appropriation des connaissances d'une durée de 5h par semaine de 35h en stage comme en institut.

● Modalité pédagogique

La modalité pédagogique – principale et privilégiée – c'est la formation en présentiel.

Certains cours sont dispensés en distanciel et sont accessibles tout au long du parcours sur la plateforme dédiée E-Notitia (sur les 3 ans) et MOODLE. Ces cours font l'objet d'un accompagnement à la fois pédagogique et d'une assistance technique.

● Méthodes et moyens mobilisés

- Méthodes pédagogiques :
 1. Accompagnement et suivi pédagogique individualisé en stage et en institut avec un référent pédagogique désigné,
 2. Cours magistraux (face à face et cours filmés universitaires),
 3. Dispositif d'accompagnement à la réussite (en lien avec les besoins de l'apprenant),

4. Pratiques en situations simulées et procédurales,
5. Analyses de situation pour favoriser esprit critique et pratique réflexive,
6. Travaux Dirigés afin de mobiliser et d'ancrer les connaissances dans la pratique infirmière,
7. Projets individuels et collectifs, sorties à thème par semestre ou année de formation.

- Moyens matériels :

Le CFPBNA est doté de locaux lumineux, spacieux et équipés de tout le matériel pédagogique :

- Salle de cours magistraux pouvant accueillir les différentes promotions.
- Salles avec tableaux numériques.
- Salle de TD reproduisant une chambre de patient.
- Salle de TP (matériel spécifique à l'AFGSU).
- Matériel audio et vidéo pour Simulation en santé (caméras, régie).
- Simulateurs de vieillesse, verticalisateur et lève-malade, également un nouveau chariot d'urgence.
- Nombreux postes informatiques (portables) connectés au WI-FI en accès « encadré » pour un besoin ponctuel sur site, les étudiants ont la possibilité d'emprunter un ordinateur à l'année sous caution.
- Centre de Documentation et d'Information (Fonds documentaire enrichi chaque année).
- Matériels spécifiques IFSI (par exemple, bras de ponction veineuse avancé, bassins pour sondage urinaire, torse soins trachéo et sonde gastrique, plastron pour pose d'aiguille sur chambre implantable).

L'IFSI s'est doté de casques virtuels.

- Moyens humains :

1. Une coordinatrice pédagogique a été nommée pour les 2 filières (IFAS et IFSI). Elle est formée à l'Éducation Thérapeutique du Patient ETP, diplômée en Hygiène Hospitalière (DU), et formée à la Santé Environnementale/RSE, complétée par la transformation écologique en santé (Ecosoins).

2. Une équipe de formateurs permanents :

- 3 Infirmiers – cadres formateurs ou cadres de santé, tous formés à la simulation en santé et aux premiers secours en santé mentale (PSSM),
- 1 formatrice diplômée en Pédagogie Enseignement des Sciences de la Santé (DU),
- 1 formateur en management des organisations médicales et médico-sociales,
- 1 formatrice habilitée à former aux Gestes et Soins d'Urgence (FGSU),
- 1 formatrice formée à la coordination gestion des risques associés aux soins,

Les formateurs de l'IFAS peuvent intervenir également en fonction de leur domaine de prédilection, ainsi que des intervenants extérieurs experts dans leur domaine complètent l'équipe.

3. en soutien la direction est composée d'un Directeur et de son adjointe, puis une coordinatrice administrative et financière, et une chargée d'accueil et d'orientation mutualisés sur l'IFSI et l'IFAS.

● Modalités de financement

- Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine prend en charge, selon le statut **à l'entrée en formation**, les personnes en poursuite d'études et les demandeurs d'emplois. Attention, les droits au chômage ne durent que 18 mois et peuvent varier selon vos cotisations.
- Les salariés sont pris en charge par les Employeurs/OPCO ou Transitions Pro.

• il est possible d'être financé par un **contrat d'apprentissage** pour toute personne jusqu'à ses 29 ans échus. Plusieurs dispositifs peuvent être conjugués.

L'IFSI du CFPBNA se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Ne pas considérer qu'il suffit d'être inscrit à FT pour être financé par la Région.

Pour tout dossier de financement à monter, nous contacter dès l'inscription quelle que soit la sélection privilégiée. Le coût de la formation est de 12.5€ de l'heure théorique.

Les frais restants sont à la charge de l'étudiant : l'admission définitive est soumise au versement des droits d'inscription universitaires (env. 178€ chaque année pendant 3 ans), le règlement de la CVEC - Contribution Vie Étudiante et Campus (env. 105 € chaque année pendant 3 ans).

Ces versements se font sur les sites dédiés.

Les frais d'inscription à l'IFSI sont de 380 € pour la Promotion 2026/2029 (par an pendant 3 ans), des réductions sont faites aux boursiers et aux apprentis.

Le versement des frais d'inscription à l'IFSI se fait directement à l'administration du CFPBNA.

● Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée au cours de chaque semestre d'enseignement soit par un examen terminal, soit par un procédé combinant un examen terminal et un contrôle continu et régulier.

Elles prennent la forme d'évaluations écrites des connaissances, d'un travail écrit ou oral de réflexion à partir d'un témoignage, d'un travail écrit d'analyse d'une situation clinique ou rencontrée en stage, individuel ou en groupe restreint, d'un exposé oral individuel ou en groupe restreint, mises en situation simulées, d'un travail écrit argumenté lors d'un oral, participation active de l'étudiant ou encore, évaluation des compétences en stage.

En lien avec les nouvelles activités et compétences infirmières, les actes et soins listés ici font l'objet d'une évaluation normative au cours de la formation :

- Réalisation d'une consultation infirmière avec prescription infirmière,
- Injection dans un dispositif d'accès veineux central,
- Pose de transfusion sanguine,
- Réalisation d'une prescription avec calculs de dose.

Pour passer en 2A : Le passage est rendu possible par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation de 51 crédits sur 60 répartis sur les 2 premiers semestres.

Pour passer en 3A : Le passage est rendu possible par la validation complète des semestres 1 et 2 et la validation de 51 crédits sur 60 répartis sur les semestres 3 et 4 semestres.

Certification de la formation : le DE - Diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, grade de licence est délivré par l'Université de Bordeaux – UISI (institut universitaire en soins infirmiers) sous réserve d'avoir acquis les 180 ECTS.

Le référentiel est sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. L'université acquiert la compétence de la diplomation.

● Informations complémentaires

Taux de réussite : 100 % des personnes présentées ont eu leur diplôme

Focus sur la Promo 2022/2025 (la première) :

Nous avons accueilli notre toute première promotion en septembre 2022. Elle est sortie en juillet 2025 : 14 diplômés, 4 inscrits en septembre 2025 pour prolongation de parcours, et/ou réintégrant à la suite d'une interruption, sur 20 ESI au départ

Taux de passage en L2 (en 2^e année, sur 4 promotions suivies) : 96% de passage.

Focus sur la Promo 2025/2028 :

- 100% de la promotion passe en L2,
- tous ont validé leurs 30 ECTS du 1^{er} semestre,
- tous ont l'équivalent du DEAS pour être renfort sur l'été,

Nombre d'étudiants engagés dans la formation : 69 personnes à la rentrée du 01/09/2025.

Nombre de candidats sur Parcoursup : 5426 vœux en 2025 plutôt stable par rapport à 2024.

Taux de satisfaction : en 2026, les ESI sont très satisfaits, eu égard les conditions de suivi et d'encadrement pédagogique et la taille des promotions.

Taux d'interruption : 7.25% sur les 3 dernières années (raisons personnelles).

Poursuite d'études : Parcours universitaire en Master.

Suite de parcours professionnalisant : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'État, Infirmier de Puériculture Diplômé d'État, Infirmier en Pratiques Avancées, Infirmier de Bloc Opératoire, Cadre de santé.

Débouchés : Exercice en secteur hospitalier ou extrahospitalier, dans le secteur public ou privé, en secteur social ou médico-social.

Perspectives : Ce métier est en très grande tension. Indeed, France Travail et les réseaux sociaux relaient des milliers d'opportunités : plus de 28000 offres en juin 2026 sur France Travail (France entière).

● **Accessibilité et Accueil des personnes en situation de Handicap**

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référente Handicap CFPBNA : Mme PERCHERY, marieperchery@cfpbna.asso.fr

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le CFPBNA est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, le CFPBNA mobilisera des compétences externes (centre de ressource formation handicap Nouvelle Aquitaine CRFH) pour la recherche de solution.

● **Lieu et Contacts utiles**

Dans les locaux du CFPBNA, 6 rue Robert CHARAZAC 33 300 BORDEAUX.

Pour toute information administrative : contact@cfpbna.asso.fr

Accueil téléphonique CFPBNA : 05.56.43.70.82

Adresse postale du CFPBNA : 6 rue Robert CHARAZAC 33 300 BORDEAUX

Directeur de l'Institut : M. CARETTE, sylvaincarette@cfpbna.asso.fr

Coordinatrice pédagogique : Mme LAVERGNE, chantallavergne@cfpbna.asso.fr

Coordinatrice administrative : Mme BEAUMONT, raphaellebeaumont@cfpbna.asso.fr

Référente Admissions

Fiche RNCP : RNCP39923, publiée le 06/12/2024 dont l'échéance est le 31/12/2029 pour la formation menant au DE- Infirmier selon le référentiel du 31/07/2009.

La fiche RNCP avec le nouveau référentiel ne devrait pas tarder à être publié ; ce document sera alors actualisé.

MAJ : le 30.06.2026